

# NOTIFICATION DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2010

PROFESSION LIBÉRALE

des personnes à la famille

URSSAF DE SEINE ET MARNE  
6 RUE RENE CASSIN  
77023 MELUN CEDEX

www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER

Tél.: 01.64.71.45.00

2112C 770

A MELUN, le 4 Octobre 2011

U770-041011-203928-001326-1/1-000979-003-254



211277A TD12L06-00

**RÉFÉRENCES**

NNI

N° Siret

N° TI

Page

1 / 2

Monsieur,

Nous avons procédé au calcul définitif de vos cotisations et contributions sociales dues au titre de l'année 2010 à partir des revenus que vous avez déclarés (voir détail au verso).

Compte tenu des cotisations provisionnelles qui vous ont déjà été appelées en 2010, vous êtes redevable sur ces bases du complément indiqué ci-dessous.

Pour le paiement de ce complément de cotisations exigible en novembre, vous recevrez prochainement un avis d'appel qui comprendra également le montant de vos cotisations provisionnelles du 4e trimestre 2011.

**NE RÉGLEZ RIEN MAINTENANT. ATTENDEZ D'AVOIR REÇU L'AVIS D'APPEL.**

Si le montant des revenus pris en compte à ce stade ne correspond pas aux éléments en votre possession, nous vous invitons à transmettre les documents justificatifs à votre Urssaf.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers.

Cordialement,

Le Directeur

**MONTANT DES COTISATIONS**

Date	Cotisations 2011 4e trimestre	Régularisation 2010	Total
22 novembre 2011	0€	10 632€	10 632€